

OBLIGATION VACCINALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Continuité du service public des établissements du Puy de dôme et de l'Allier

À compter du mercredi 15 septembre, la vaccination des professionnels exerçant dans les établissements publics de santé est obligatoire, conformément à la loi du 5 août 2021

Monsieur Didier HOELTGEN, Directeur général du CHU de Clermont-Ferrand et du Groupement Hospitalier de Territoire « TerritoireS d'Auvergne » confirme qu'au lendemain de l'échéance de mise en conformité vaccinale des professionnels de santé « *la continuité des soins est assurée sur le territoire tout en respectant les dispositions légales de suspendre les agents qui n'ont pas accepté de se conformer au schéma vaccinal imposé par la loi* »

La direction du CHU a travaillé depuis début août avec les équipes pour accompagner les personnels afin de se conformer à l'obligation vaccinale prévue par la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et notamment :

- un accès libre et sans RDV à la vaccination pour les agents à Gabriel-Montpied et Estaing ;
- la possibilité de faire des tests PCR dans les services de soins ;
- des rencontres organisées avec les médecins pour une meilleure information.

A ce jour, moins de 70 suspensions ont été prononcées sur les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme soit moins de 0,5% des effectifs totaux répartis comme tel :

- 18 suspensions au sein des directions communes du Puy-de-Dôme (Issoire, Riom, Mont Dore, Enval, Billom)
- 37 au CHU de Clermont-Ferrand,
- Un peu moins d'une vingtaine dans les établissements de Vichy, Moulins, Montluçon.

Les premiers éléments comparatifs avec les autres CHU de France permettent de constater que le CHU de Clermont-Ferrand se situe parmi les établissements les moins impactés par le non-respect de l'obligation vaccinale ce qui atteste l'esprit de responsabilité de ses agents et lui permet d'assurer la prise en charge des patients de manière optimale.

Tatiana BLANC, chargée de communication

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Alice Papon-Vidal, chargée de communication

04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée **uniquement** au service communication via l'adresse suivante : communication@chu-clermontferrand.fr